



NOTE D'INFORMATION :

A L'ATTENTION DE NOS PARTENAIRES : CLIENTS, FOURNISSEURS, CONFRERES, PRESTATAIRES, ET AUTRES

DISPOSITIF DE VIGILANCE ET DE CONTINUITE DE SERVICE

Chers Partenaires,

En application des directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du Gouvernement Camerounais dans le cadre de la lutte contre la pandémie mondiale COVID-19, **FIMEX International SA** met en place un dispositif spécial pour préserver la santé de son personnel et de ses partenaires, et garantir un service minimum.

Dans le but de garantir votre sécurité et partant, soutenir les efforts de l'Etat du Cameroun dans la lutte contre la propagation du virus au sein de la population, **FIMEX International SA** se propose désormais de privilégier, dans le cadre de ses activités, l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communications) afin de permettre à nos équipes de travailler à distance et en semi-présentiel avec une forte limitation des contacts humains.

Le dispositif de permanence et de sécurité comprendra, entre autres, les dispositions suivantes :

- ✓ La préférence de la communication téléphonique et des courriers électroniques (e-mails) pour les échanges habituels entre nos équipes et les partenaires ;
- ✓ La limitations des déplacements urbains et annulation de tous les déplacements interurbains et internationaux ;
- ✓ La préférence des paiements électroniques (achats/ventes) ou versements directs dans nos comptes bancaires dans le cadre de nos encaissements (Merci de contacter Messieurs **Yvon EGONO - Trésorier FIMEX: 697 89 61 36** ou **Dave ENONGUENE, Directeur Commercial FIMEX – 697 89 61 13** pour toute information relative à nos coordonnées bancaires);
- ✓ Les livraisons et réceptions de produits se feront **uniquement les mardis et vendredis** de chaque semaine, le service minimum étant assuré les autres jours de la semaine ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif et des outils de détection de température, de désinfection et d'asepsie sur l'ensemble de nos points de prestations à la disposition des visiteurs, à l'occasion, et à l'usage permanent des équipes ;
- ✓ La mise en place d'un protocole sécurisé de communication et d'échanges physiques et/ou de documents lors du passage des différents partenaires sur nos sites ;
- ✓ La sensibilisation continue de nos équipes et nos partenaires sur les gestes utiles à observer durant cette période délicate ;
- ✓ La réorganisation de nos équipes de travail pour assurer une permanence de vos interlocuteurs dédiés tout en encadrant la sécurité de l'ensemble des collaborateurs présents, ainsi que de nos partenaires ;

Ce dispositif prend effet ce **lundi 23 mars 2020**, jusqu'à nouvel ordre. Nous encourageons nos partenaires, nos équipes et nos proches à suivre scrupuleusement les consignes officielles dont le but est de préserver nos vies et réduire significativement la propagation du virus COVID-19.

Nous comptons sur la compréhension de tous.

Le Président